

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 2 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la troisième journée de formation d'un cycle de droit de la famille, ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018** prochain à partir de **9h** à **l'Hôtel Mercure de TOURS SUD**, allée André Malraux, Parc des Bretonnières, 37300 JOUE LES TOURS et qui sera animée par :

Le PROFESSEUR DELMAS ST HILAIRE

Et qui aura pour thème :

« L'ASSURANCE-VIE & LA PRATIQUE NOTARIALE »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat du CFPN DE POITIERS** le bulletin réponse ci-après au plus tard le 15 septembre prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (**merci de faire un chèque par formation**).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Jeudi 27 septembre 2018 à TOURS

Philippe DELMAS ST HILAIRE – ASSURANCE-VIE & PRATIQUE NOTARIALE

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ OU de Mme/Mr Fonction

Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



L'ASSURANCE-VIE et LA PRATIQUE NOTARIALE

**Monsieur le Professeur Philippe DELMAS ST
HILAIRE**

3^{ème} journée du cycle de droit de la famille

I - ASSURANCE-VIE ET LIQUIDATIONS

- Liquidations de communauté
 - o En présence d'une assurance-vie dénouée (Art L 132-16 C Ass et ses incidences pratiques)
 - o En présence d'une assurance-vie non dénouée (RM CIOT du 23 février 2016 et ses incidences pratiques)
- Liquidations de successions
 - o La limite des primes exagérées (appréciation, communication des contrats, intérêts d'une transaction)
 - o La limite de la disqualification en donation (critères, conséquences liquidatives civiles et fiscales).

II - Assurance-vie et rédaction de la clause bénéficiaire

- Variations sur les clauses bénéficiaires les plus répandues (mon conjoint, les enfants nés ou à naître, les héritiers, renonciations, clauses à option, décès avant acceptation),
- La clause bénéficiaire démembrée (rédaction, intérêts civils et fiscaux).